

Informations Rentrée 2017-2018

Répartition des classes: L'école, dirigée par Mme AMENDOLA, comprend 7 classes:

Ecole Elémentaire	CP : Mme Amendola et Mme Moine	CM1 : Mme Pacquaut
	CP-CE1 : M. Michon	CM1- CM2 : Mme Baker et Mme Bailly
	CE1-CE2 : Mme Michon	CM2 : Mme Bréchet
	CE2 : Mme Boitier	

Horaires de l'école: lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin: 8h45-8h55 (accueil) jusqu'à 11h55. Après-midi: 13h25-13h35 (accueil) jusqu'à 16h35.

Organisation de la semaine :

Les cours sont répartis sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Un dispositif d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) en dehors des horaires précisés ci-dessus sera organisé prochainement. Les familles concernées seront contactées au plus vite.

Cahier de liaison :

Il sert pour toute communication entre vous et les enseignants, qui reçoivent sur rendez-vous. Merci de bien vouloir l'utiliser dans ce cas. Seule la signature du cahier atteste que le destinataire a pris connaissance des informations. Des informations peuvent également être retrouvées, au cours de l'année, sur le blog de l'école : <http://ecolelucieaubrac-givry71.eklablog.com/>

Règlement intérieur / Sécurité : voté en 2016, consultable au panneau d'affichage et site internet, reste en vigueur jusqu'au 1^{er} conseil d'école, un nouveau règlement sera ensuite voté et distribué.

Conformément aux instructions relatives aux mesures de sécurité, le Ministère de l'Education Nationale informe les parents qu'il serait nécessaire d'éviter les attroupements aux abords des écoles (Plan Vigipirate en vigueur).

Fréquentation scolaire:

Rappel : la fréquentation scolaire est obligatoire. Si votre enfant est absent, merci de nous en informer au plus vite par téléphone (éventuellement laisser un message sur le répondeur).

Toute absence nécessite un justificatif écrit sur papier libre.

Pour les absences régulières (orthophonie, CMPP...), merci de demander un imprimé d'autorisation d'absences à l'enseignant de la classe. En cas d'absence exceptionnelle, il est nécessaire de demander l'autorisation de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale par l'intermédiaire de la directrice.

Fiche de renseignements : fiche vierge adressée ce jour de rentrée.

Assurances:

Vous devez fournir un certificat d'assurance prouvant que votre enfant possède une responsabilité civile qui doit assurer les dommages causés ou subis. De plus, une assurance individuelle accident est fortement conseillée puisqu'elle est obligatoire lors des déplacements de la classe et lorsque les activités scolaires dépassent les horaires de l'école (sorties scolaires).

La fiche de renseignements et l'assurance (responsabilité civile et individuelle accident) devront être fournies au plus tard le 14 septembre dernier délai.

Tout ce qui concerne les activités périscolaires : merci de vous adresser à la directrice du service animation jeunesse Mme Rémiré, et de bien respecter les numéros de téléphone indiqués ci-dessous. Des liens d'informations sont également disponibles sur le blog de l'école (onglet « le Périscolaire ») ou directement sur le site de la mairie.

tél : 03-85-47-34-88 ⇨ le restaurant scolaire,

tél : 03-85-94-87-86 ⇨ le transport scolaire, la garderie, et l'étude.

Hygiène et Maladies :

- Les enfants doivent se présenter dans un état de propreté satisfaisant et un état de santé normal (gardez à la maison les enfants fiévreux). Pour les enfants qui doivent suivre un traitement régulier (à long terme) un

projet d'accueil individualisé (PAI) doit être réalisé avec le médecin scolaire. **Il est rappelé qu'aucun médicament ne doit être apporté à l'école.**

- Merci de surveiller régulièrement les cheveux de vos enfants afin d'éviter une épidémie de poux et de nous informer le plus rapidement possible de leur présence.

Réunions de rentrée : Elles auront lieu prochainement ; l'enseignant de la classe de votre enfant vous en communiquera la date.

Petits conseils pour une année scolaire sans soucis:

- Respecter scrupuleusement les horaires de l'école, retourner ouvrir à un élève perturbe le déroulement de la classe.
- Envisager dès la rentrée une solution de garde en cas de maladie de votre enfant; cela simplifie énormément les choses quand l'enseignant appelle pour que vous veniez le chercher!
- Vérifier bien les franchises de votre assurance car contrairement aux idées reçues il n'y a pas d'assurance d'école qui prend en charge les accidents corporels ou matériels (lunettes, dents, vêtements...). Si votre enfant casse les lunettes d'un autre élève, c'est votre assurance qui devra rembourser et les franchises sont parfois très élevées. Vous êtes toujours responsable financièrement des dommages que peut causer votre enfant volontairement ou involontairement pendant le temps scolaire.
- Pensez à marquer les vêtements au nom de l'enfant, chaque année nous héritons de cartons entiers de vêtements! **Pensez également qu'il y a toujours un risque de déchirures ou de tâches, les vêtements de valeur sont donc déconseillés.** Les chaussures à talons et les tongs sont interdites (risque fort d'accident).
- Si vous rencontrez le moindre problème dans la scolarité de votre enfant, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec son enseignant puis avec la directrice (le mardi) si besoin.
- Notre cour de récréation est peu ombragée, pensez aux chapeaux et casquettes si besoin.

Nous comptons sur votre aide afin que cette nouvelle année scolaire se déroule dans les meilleures conditions, car c'est en continuant d'améliorer la qualité des relations école-famille que nous donnerons aux enfants toutes les chances de réussite.

Bonne rentrée à tous,

La directrice, Mme AMENDOLA.

Nom, Prénom et classe de l'enfant :

Pris connaissance le / / 2017

Signature des parents :

✂.....

Cotisation coopérative scolaire : à payer au mois de septembre.

L'école gère une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE (Office central de la coopération à l'école) dont les ressources servent à financer les animations et sorties proposées à vos enfants au cours de l'année scolaire. Afin d'en assurer le bon fonctionnement, nous demandons aux familles,

une participation annuelle : **de 16€ par enfant**

(Chèque à l'ordre de « coopérative scolaire Ecole Lucie Aubrac Givry », **un chèque par enfant et par classe avec le nom, prénom et classe de l'enfant au dos du chèque.**)

Merci d'être respectueux de cette consigne pour simplifier la trésorerie.

(Prix dégressif si plusieurs enfants : 16 euros si un enfant, 14 euros par élève si deux enfants et 13 euros par élève si trois enfants).

Calendrier Scolaire 2017-2018

- **Vacances de la Toussaint:** du vendredi 20/10 après la classe au lundi 6/11 au matin.
- **Vacances de Noël:** du vendredi 22/12 après la classe au lundi 8/01 au matin.
- **Vacances d'Hiver:** du vendredi 9/02 après la classe au lundi 26/02 au matin.
- **Vacances de Printemps:** du vendredi 06/04 après la classe au lundi 23/04 au matin.
- **Vacances d'été :** vendredi 06/07 après la classe.
- **Jours sans école en 2018 :** lundi 2 avril/ mardi 1^{er} mai/ mardi 8 mai/ jeudi 10 mai/lundi 21 mai.